

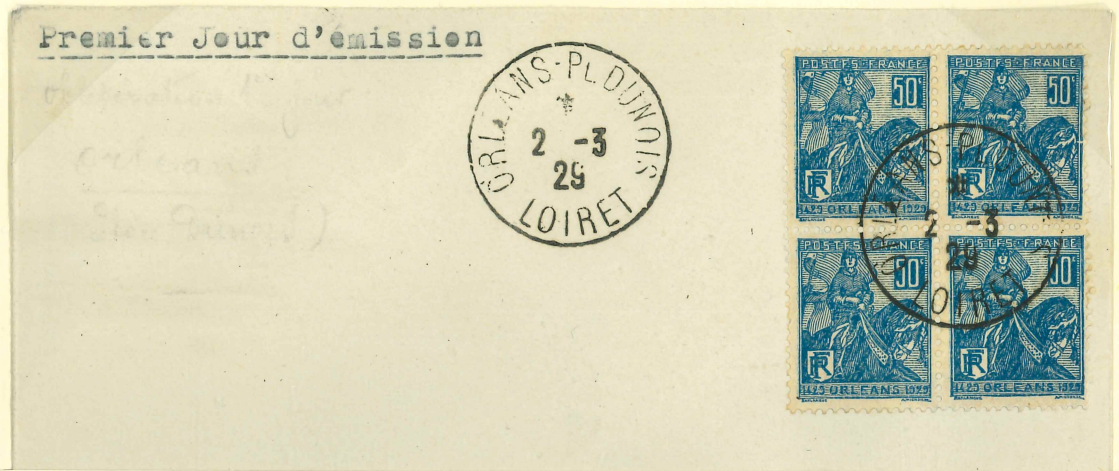
3- Les utilisations postales

3-1 La période d'utilisation

3-1-1 Utilisations anticipées

Pendant la semaine précédant la vente généralisée, on trouve des plis affranchis avec des timbres « 50c Jeanne d'Arc » dans les villes dites « Johanniques », surtout Orléans.

Dès le 2 mars, on trouve des plis oblitérés à Orléans mais qui n'ont pas circulé : vraisemblablement une initiative philatélique personnelle !



Oblitération Krag de complaisance du 8 mars 1929 avec la couronne passe partout PARIS POSTES, machine de dépannage.



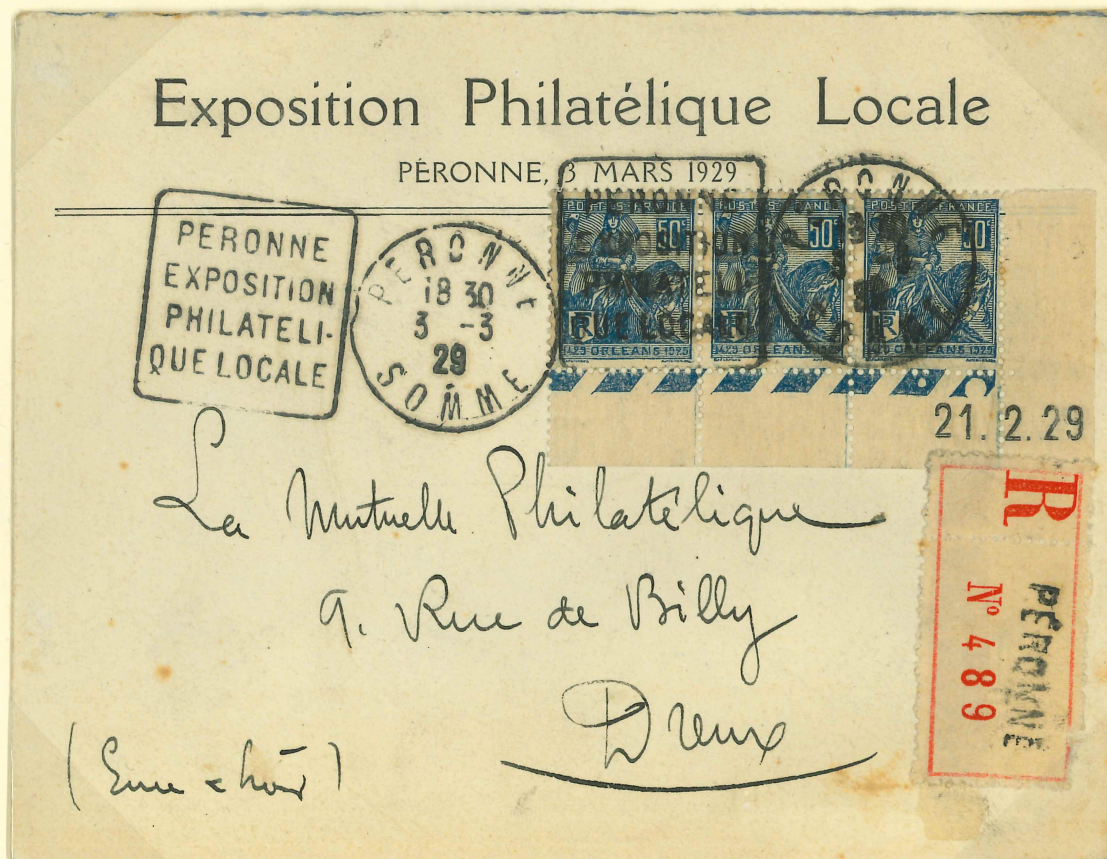
Lettre du dimanche 10 mars 1929
Oblitération Krag concordante d'Orléans gare...
... envoyée à un collègue des P.T.T. ?

Charles LEBAILLY
Commis des P.T.T.
CREIL (Oise)



PÉRONNE — Exposition Philatélique — 3 Mars 1929

Le timbre a été vendu le dimanche 3 mars 1929 par un bureau temporaire dans le cadre d'une exposition philatélique. Les plis sont revêtus d'une oblitération Daguin de couleur rouge ou noire.



Lettre recommandée pour Dreux.
Au verso, cachet d'arrivée du 5 mars 1929.

3- Les utilisations postales

Le 50c Jeanne d'Arc de 1929

50

3-1 La période d'utilisation

3-1-1 Vente généralisée

Les timbres « 50c Jeanne d'Arc » sont mis en vente généralisée dans l'ensemble des bureaux de poste le 11 mars 1929



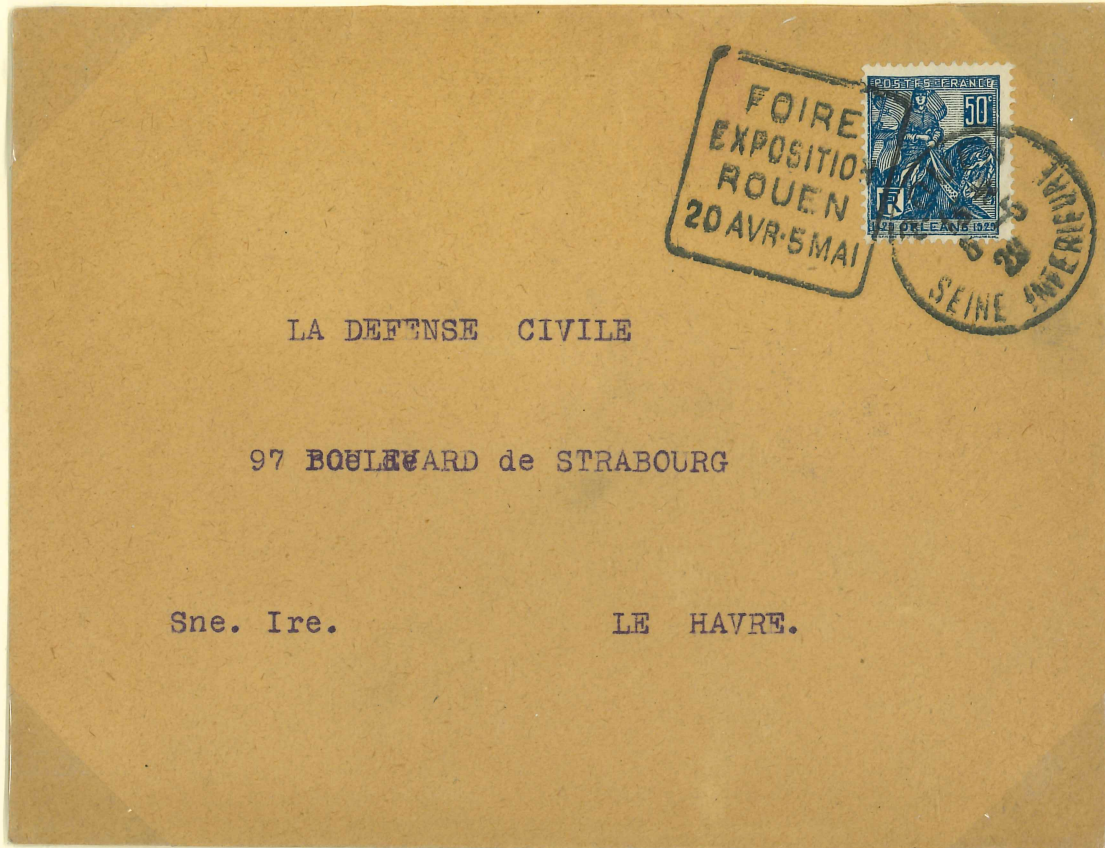
Châteauroux (Indre)
Oblitération machine KRAG 2^{ème} génération



Belfort - Entrepôt
Bureau dépendant du service des Ambulants
Oblitération manuelle cachet type 04

3-2 Les tarifs « intérieur »

Le timbre « 50c Jeanne d'Arc » était destiné à l'affranchissement des lettres pour le tarif intérieur au 1^{er} échelon (tarif du 9 août 1926), ceci pendant une période de 6 mois, en remplacement du timbre habituel, le 50c semeuse lignée.



Premier échelon (poids < 20g) tarif intérieur
Oblitération temporaire machine DAGUIN



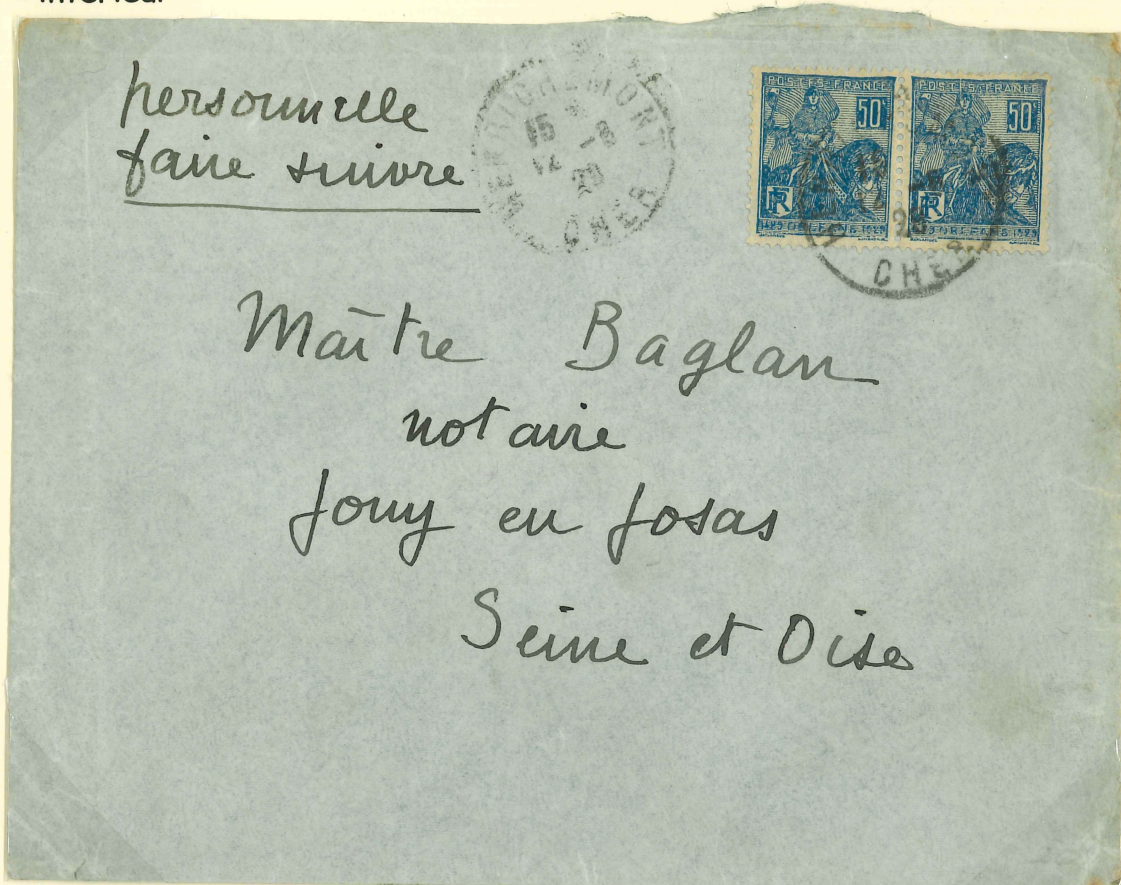
Premier échelon avec recommandation
L'affranchissement correspond à la somme du tarif du 1^{er} échelon (50c) et de la taxe supplémentaire pour la recommandation de 1,00 F (tarif du 1^{er} Mai 1926)
Oblitération par cachet hexagonal de la recette auxiliaire de La Rochelle - C



Deuxième échelon : lettre dont le poids est situé entre 20 et 50g
Le tarif étant de 75 c, l'affranchissement est complété par un timbre du type « sèmeuse » à 25 c
Oblitération par cachet hexagonal « Paris Départ »



Premier échelon taxée : lettre dont le poids est situé entre 20 et 50g
La lettre est taxée puisque le tarif est de 75 c (tarif du 9/08/1926)
L'insuffisance d'affranchissement étant de 25 c, la taxe s'élève au double, soit 50 c



Troisième échelon : lettre dont le poids est situé entre 50 et 100 g
Tarif intérieur du 9/08/1926 : 1,00 F



Troisième échelon avec recommandation :
Tarif intérieur 3^{ème} échelon du 9/08/1926 : 1,00 F
Avec recommandation + 1,00 F soit en tout 2,00 F

Oblitération
spéciale du
service des
pneumatiques
de PARIS avec
taxe
supplémentaire
de 1,00 F



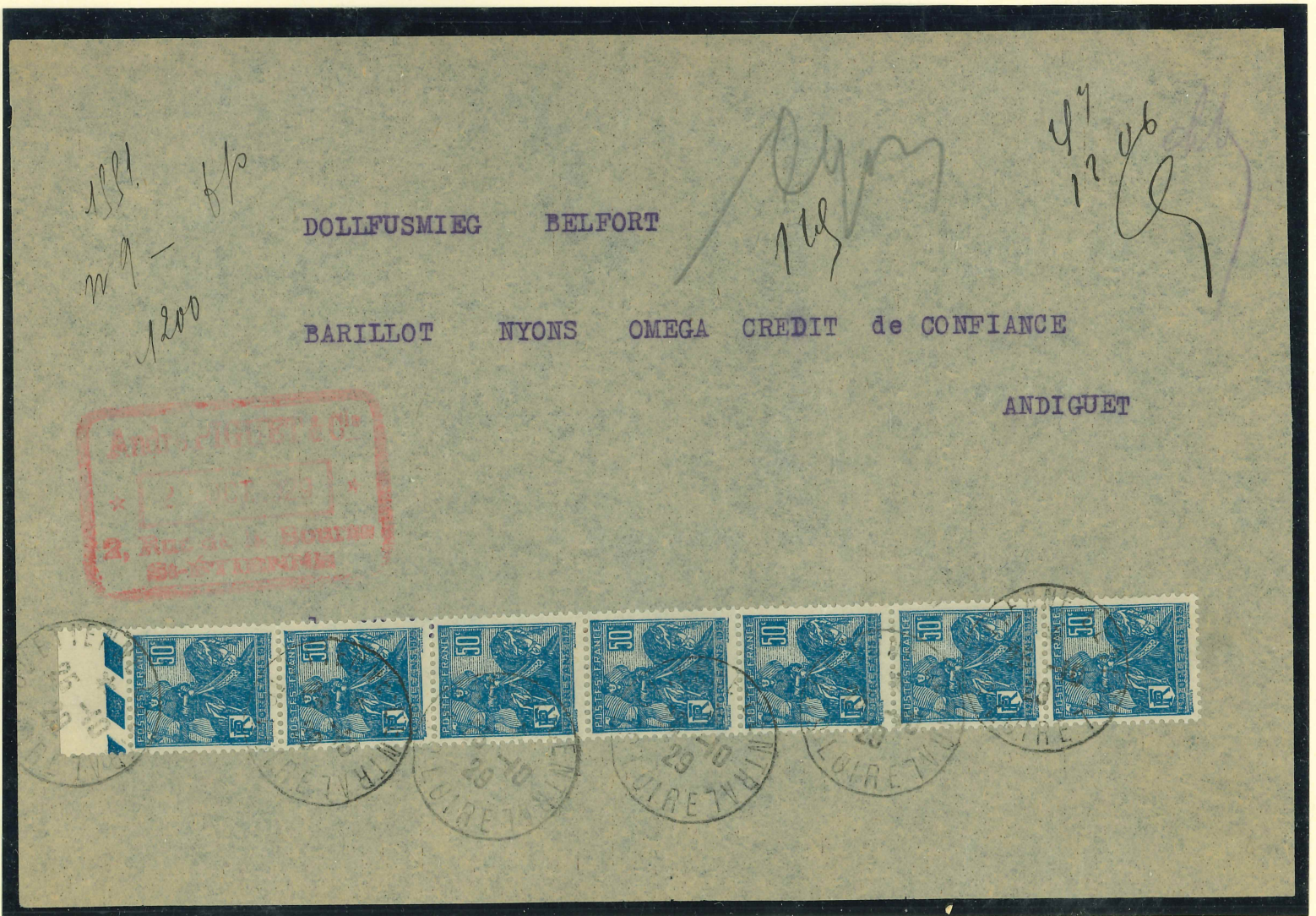
Carte pneumatique de MARSEILLE
au type Chaplain, 2^{ème} échelon de
poids (entre 7 et 15 g)
Complément d'affranchissement de
0,50 F en timbre poste



Lettre non admise
au service des
pneumatiques
à cause de la
présence d'un
article métallique à
l'intérieur



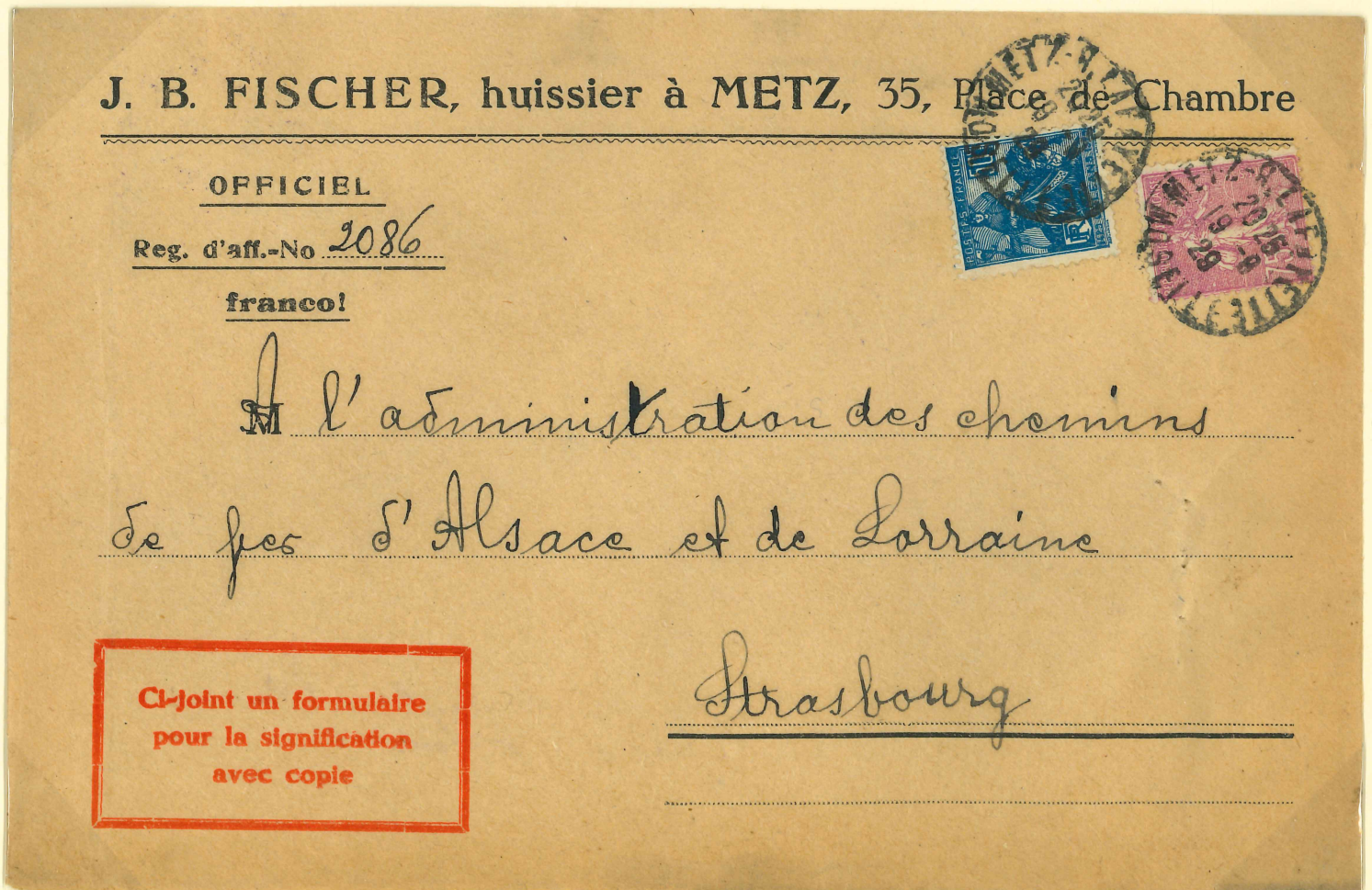
Avis de réception d'un objet chargé ou recommandé :
Tarif du 01/05/1926 : 0.75 F
Affranchi lors du dépôt à Coursan (Aude)



Télégrammes : depuis le 15 février 1908, les télégrammes disposés dans certaines boites spéciales peuvent être affranchis à l'aide de timbre-poste
Tarif : taxe fixe par télégramme = 1,00 F (du 9/08/26 au 11/07/35)
Et 0,25 F par mot, avec un minimum à 2,50 F (du 1/05/26 au 11/07/37)



Poste restante : la taxe peut être payée, soit par l'expéditeur, soit par le destinataire
Ici, elle l'a été par le destinataire (cachet d'arrivée sur la taxe
Tarif du 1^{er} mai 1926 de 0.30 F pour les objets autres que journaux et périodiques



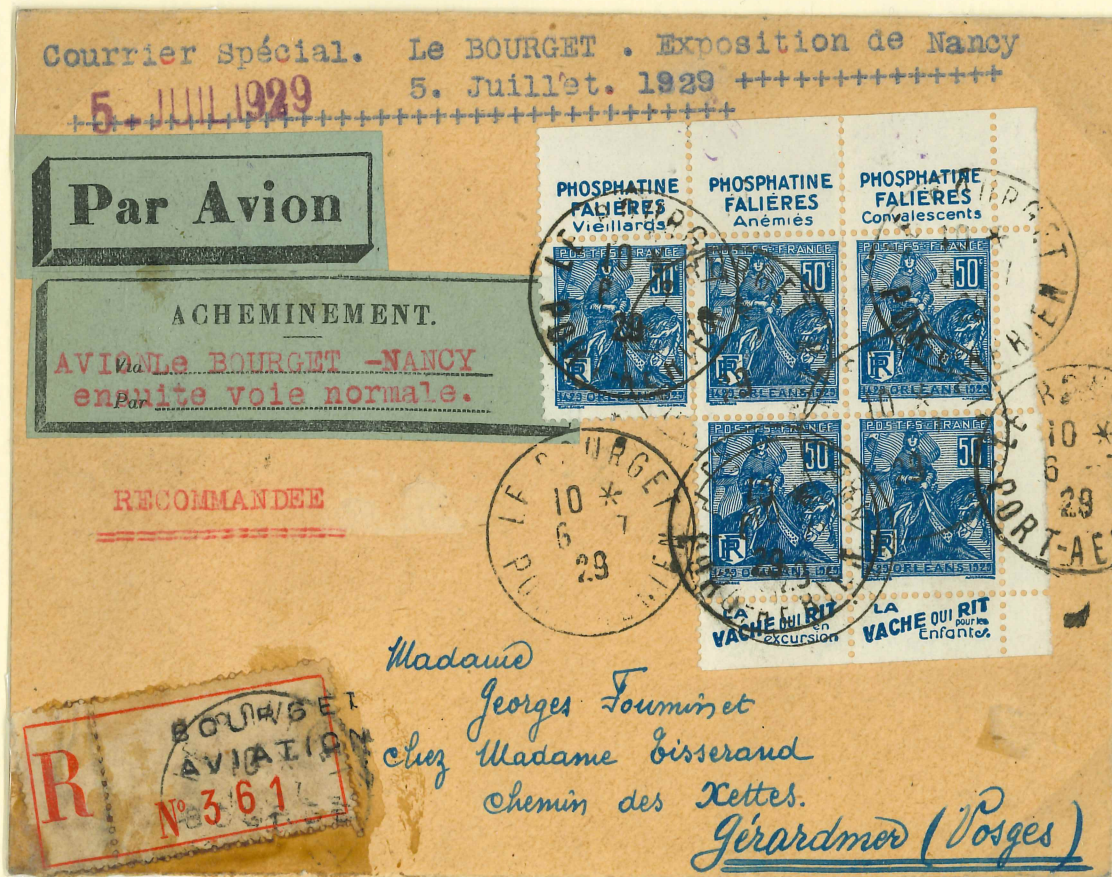
Recommandation en Alsace Lorraine

Tarif du 18 juillet 1927 : la taxe de dépôt, en dehors des heures normales d'ouverture
des guichets postaux, des objets à recommander est de 0.75 F en sus du port normal de
l'objet : ici 0.50 F (lettre 1^{er} échelon) + 0.75 F = 1.25 F



Imprimé par avion du 20/05/1929

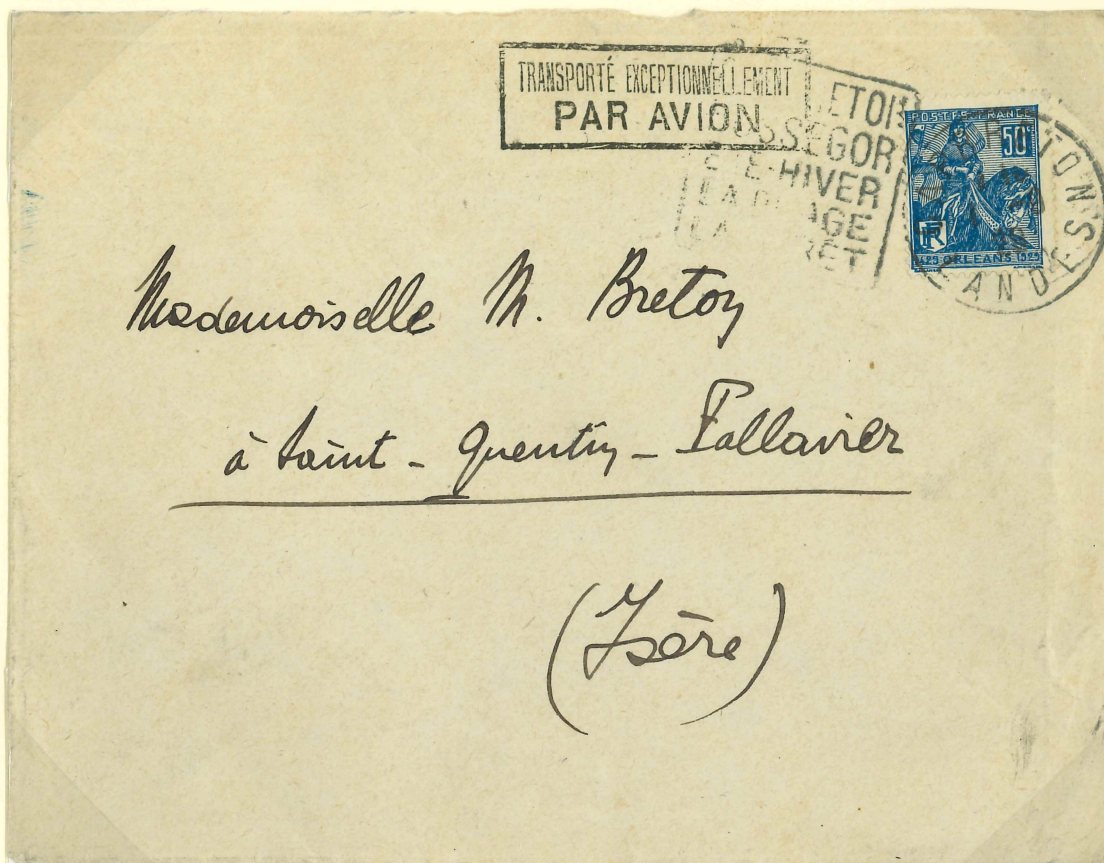
Imprimé ordinaire = 0,15 F (tarif du 09/08/26) + surtaxe aérienne intérieur du territoire 0,35 F (tarif du 01/10/28)



Lettre recommandée par avion

Lettre 2^{ème} échelon = 0,75 F (tarif du 9/08/1926) + recommandation 1,00 F (Tarif du 01/05/26) + surtaxe aérienne intérieur du territoire 0,70 F (tarif du 01/10/28) soit 2,45 F

La lettre est donc sur-affranchie de 0,05 F



Pli transporté exceptionnellement sans surtaxe aérienne suite à une interruption prolongée de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Genève (septembre 1929)

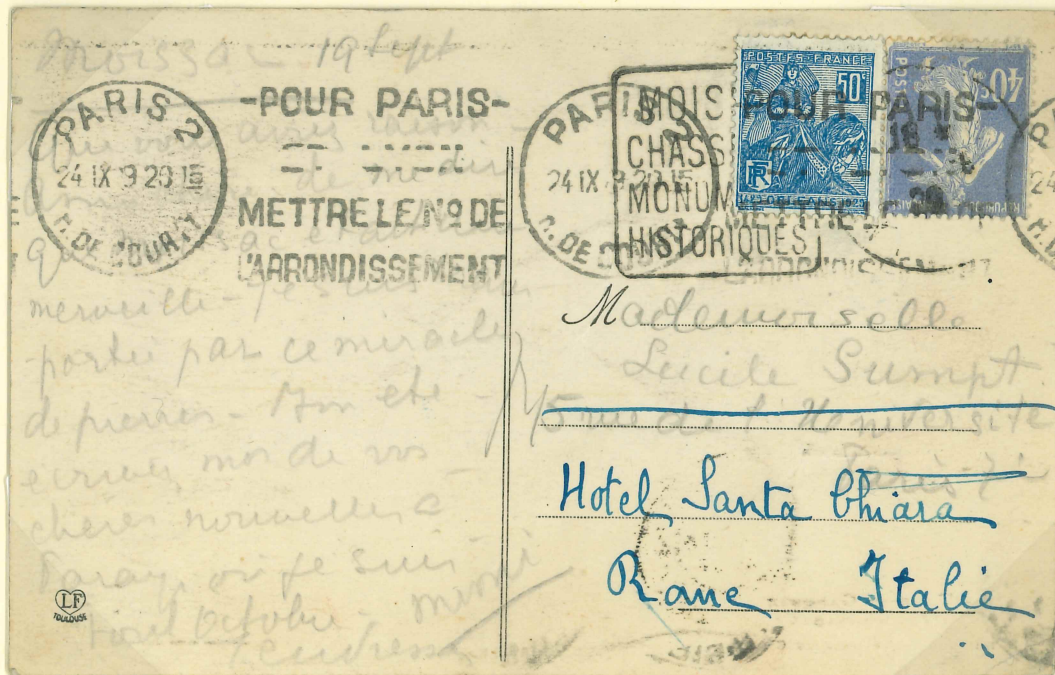


Une histoire de Zeppelin :

Le 17 mai 1929, le dirigeable « Graf Zeppelin » qui faisait route vers les Etats-Unis pour son second voyage, tombe en panne de moteurs, fait demi-tour et doit se poser en France. Il le fait sur le terrain de Cuers-Pierrefeu dans le Var et y reste jusqu'au 24 mai 1929. Le personnel du dirigeable ainsi que les dépanneurs allemands ont envoyé des plis non transportés à bord, mais par voie aérienne normale.



Expédition en valeur déclarée : lettre contenant des valeurs
Lettre 2^{ème} échelon de poids (mention manuscrite 34 g) (Tarif du 09/08/1926) : 0,75 F
+ Recommandation (tarif du 01/05/1926) : 1 F
+ Taxe pour valeur déclarée (Tarif du 25/03/1924) : 0,40 F, soit en tout 2,15 F



Complément d'affranchissement pour réexpédition

- 1) Carte postale de Moissac pour Paris, affranchie à 0,40 F par timbre du type Semeuse et oblitération machine Daguin
- 2) Complément d'affranchissement par timbre Jeanne d'Arc pour obtenir une valeur de 0,90 F (Tarif du 01/08/1926 - Carte postale pour l'étranger) Oblitération machine Krag de 2^{ème} génération - type 1926

Poste Maritime

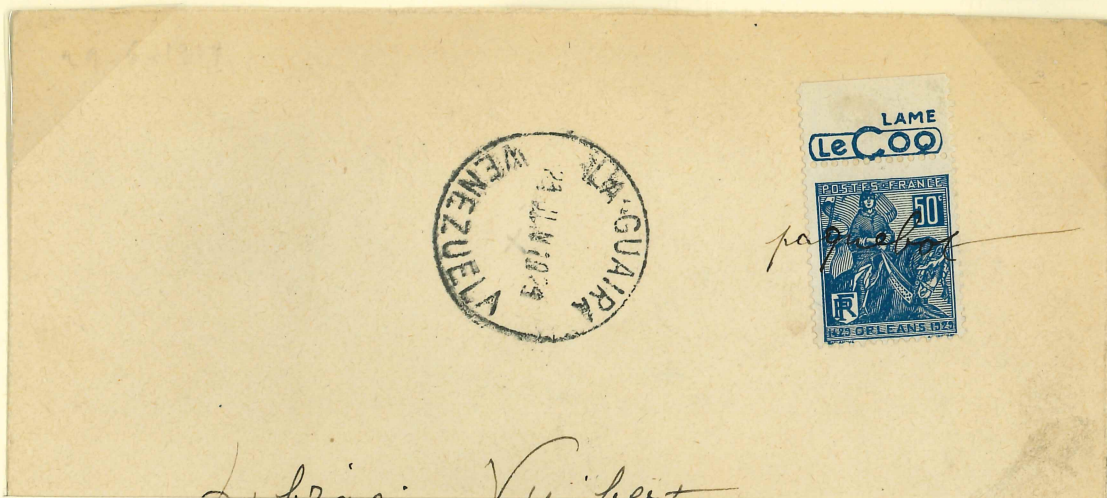
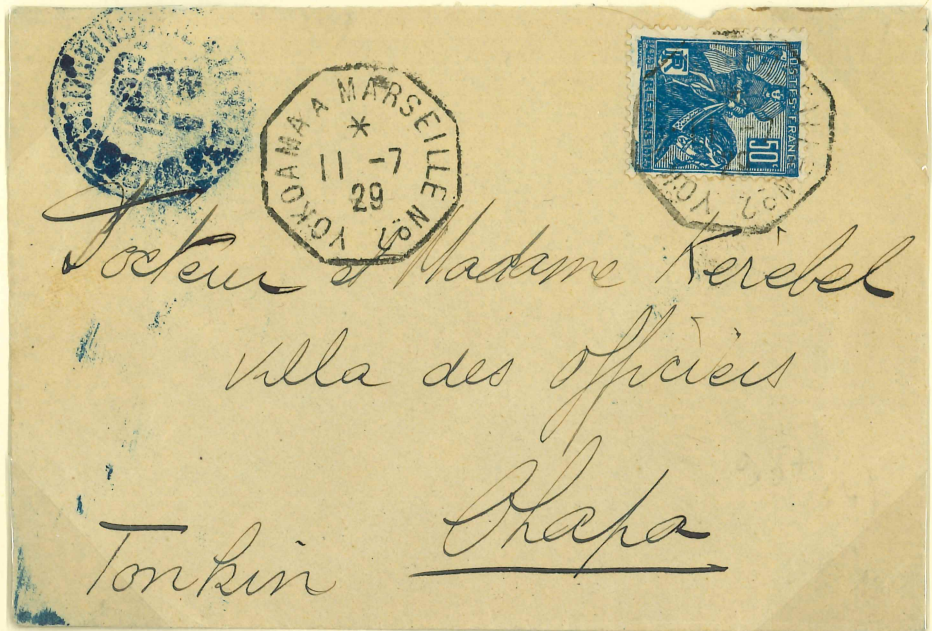
Extrême-Orient

Ligne de Marseille à Yokohama
 1911-1932

Cachet octogonal type Graouli E.82

Nota : Yokoama sans « h »

Paquebot Général METZINGER



Antilles

Ligne A de Saint
 Nazaire à Colon
 Cachet de l'agence
 postale consulaire
 française de La Guayra
 (Venezuela)
 Créée en 1875

Antilles

Ligne C de Fort de
 France à Cayenne
 Cachet de l'agence
 postale britannique de
 Georgetown
 Guyane anglaise



Boite Mobile

Une convention de poste conclue entre la France et la Grande Bretagne le 3 avril 1843 instaure un service postal sur les bateaux à vapeur traversant la Manche qui sont équipés à bord d'une boite mobile.

Ci-contre, affranchissement conforme au tarif en vigueur (1.50F tarif lettre pour l'étranger), oblitéré lors de son arrivée dans le port britannique de Southampton par un cachet spécifique SOUTHAMPTON FRANCE MB suivi de la date



Poste Maritime



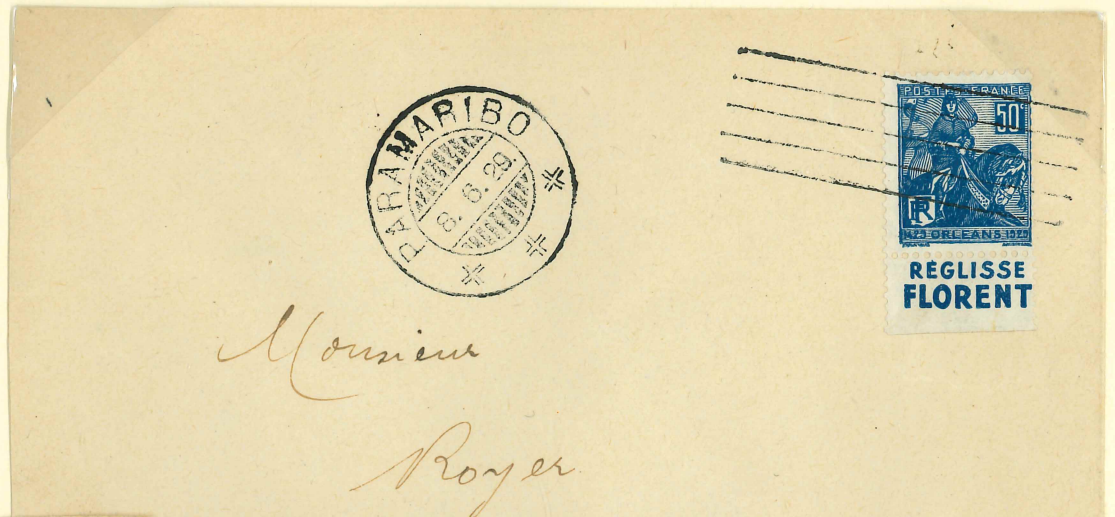
Méditerranée

Cachet de l'agence postale d'Izmir
Turquie d'Asie

Affranchie au tarif étranger, soit
1,50 F

Antilles

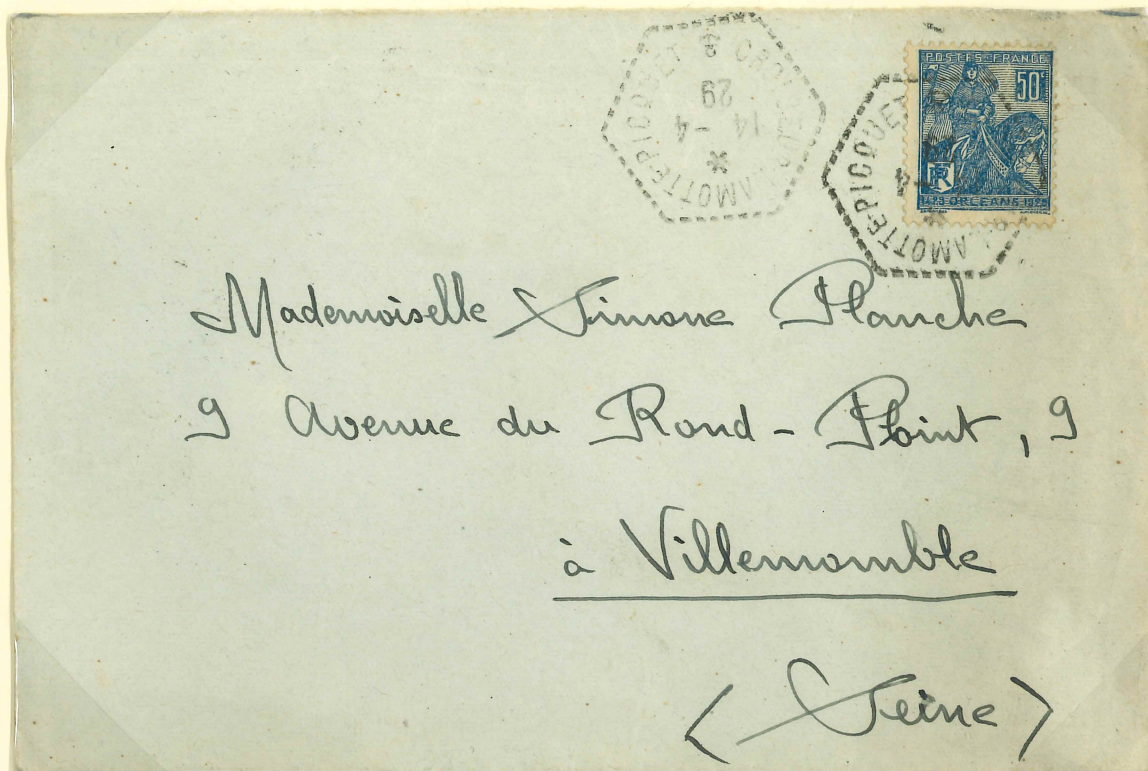
Cachet de l'agence
postale de Paramaribo
(Suriname)



Amérique du sud

Postée à bord d'un
navire et enregistrée
au bureau d'entrée du
Canal de Panama :
Cachet PAQUEBOT
CRISTOBAL . C . Z .

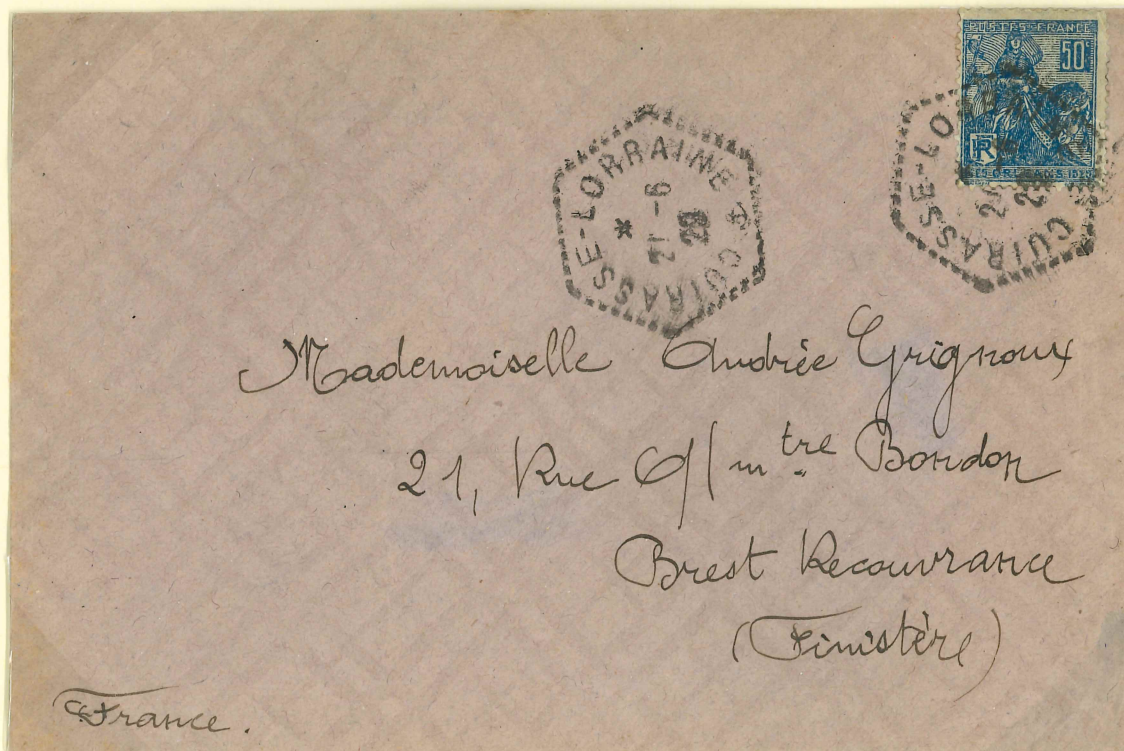
Poste Navale : il s'agit des services postaux de la poste militaire, avec timbre à date des agences postales navales embarquées à bord des bâtiments importants, service institué par l'arrêté du 18 avril 1923.



Croiseur
Lamotte-Piquet
Ancre de type 1



Croiseur Lamotte-Piquet
Agence ouverte du 23/11/1926 à fin juin 1941



Cuirassé
Lorraine
Ancre de type 1



Cuirassé Lorraine
Agence ouverte du 01/08/1924 au 01/05/1952
Le cachet de type 1 a été utilisé de 1924 à 1942

3-3 Les « destinations »

3-3-1 L'Europe

Lettre simple pour l'étranger :

(ici la Grande Bretagne)

1,50 F

Tarif du 01/08/1926

Bande de 3 timbres type I : coin inférieur gauche avec numéro de feuille.

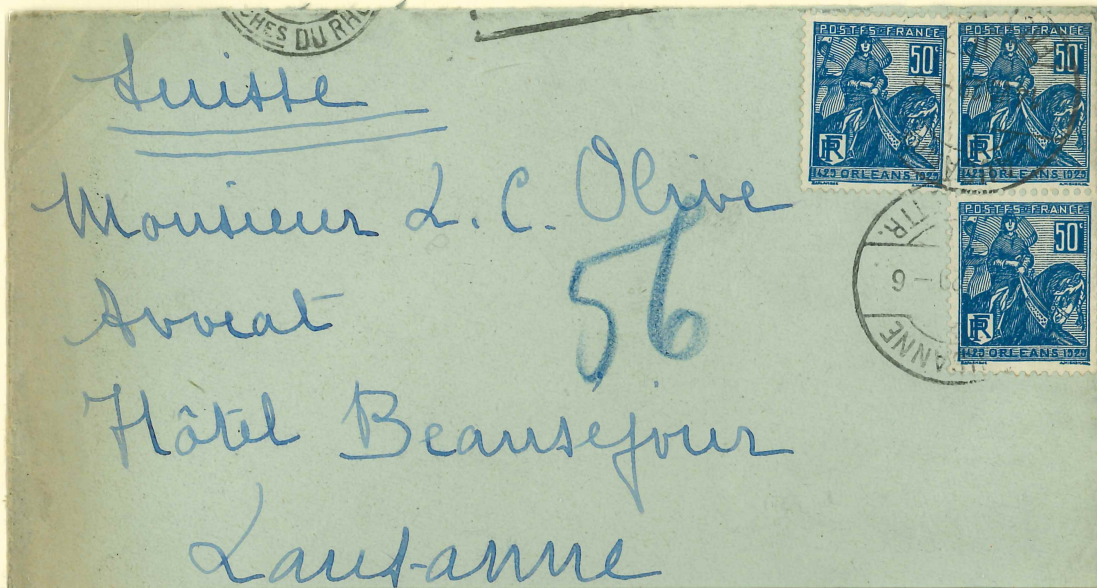


St. Margaret's
Gasbourne Avenue

LONDON

ACTON W.3.

Lettre simple oblitérée à l'arrivée : cachet Suisse
La lettre s'étant déplacée en biais dans la machine, les timbres n'ont pas été oblitérés au départ
Cachet manuel de Lausanne



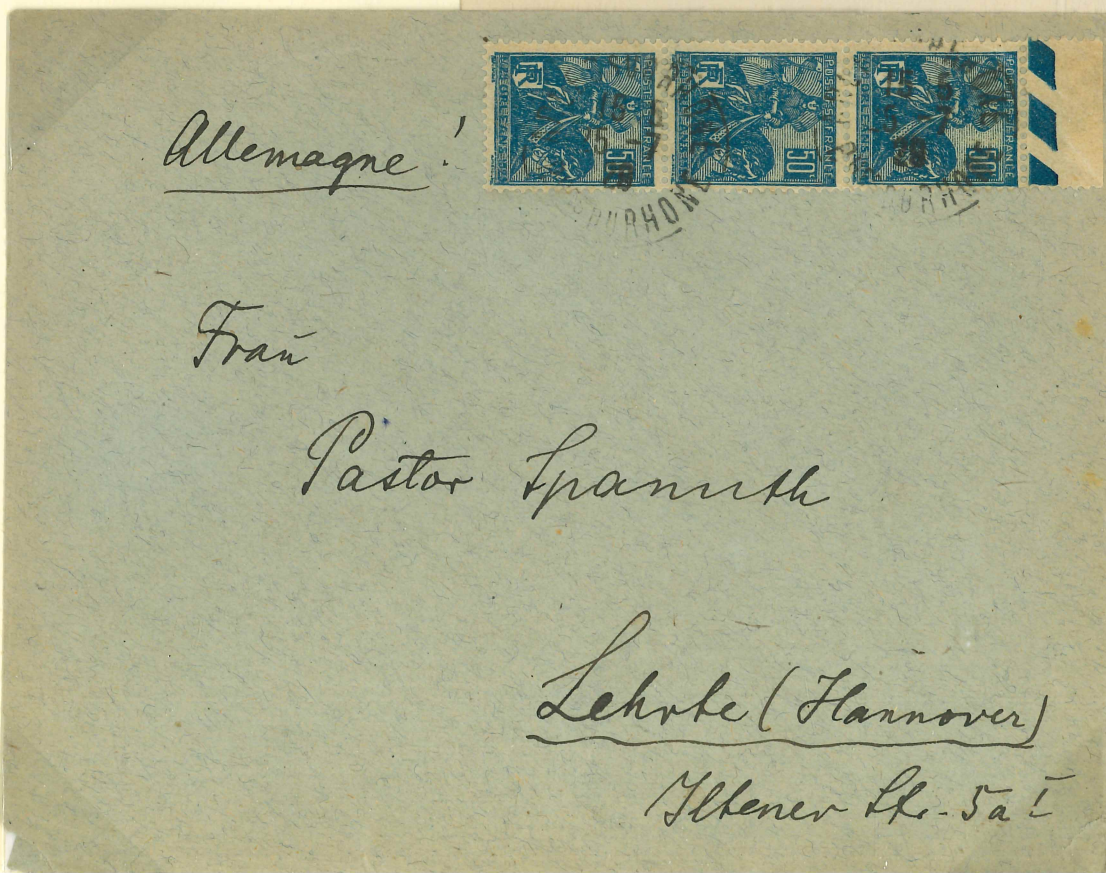
Lettre au 2^{ème} échelon pour l'étranger:

Ici lettre légèrement sur-affranchie puisque le tarif du 2^{ème} échelon est de 2.40F (tarif du 01/08/1926)

Carte postale pour
l'Espagne
0,90 F
Tarif du 01/08/1926



Lettre simple pour
l'Italie



Lettre simple pour
l'Allemagne



Lettre simple pour la Grèce
Bande verticale de 3 timbres issus de feuille



Carte postale pour la Yougoslavie
(Vrsac est aujourd'hui situé en Serbie)
0,90 F Tarif du 01/08/1926



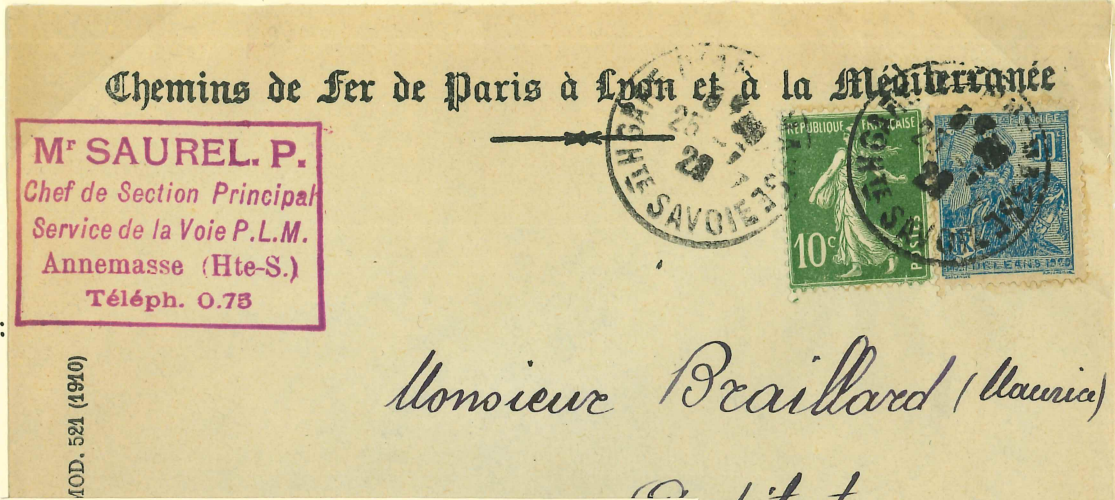
Lettre simple pour la Tchécoslovaquie



Lettre simple pour la Pologne
Bande de 3 timbres issus de carnet

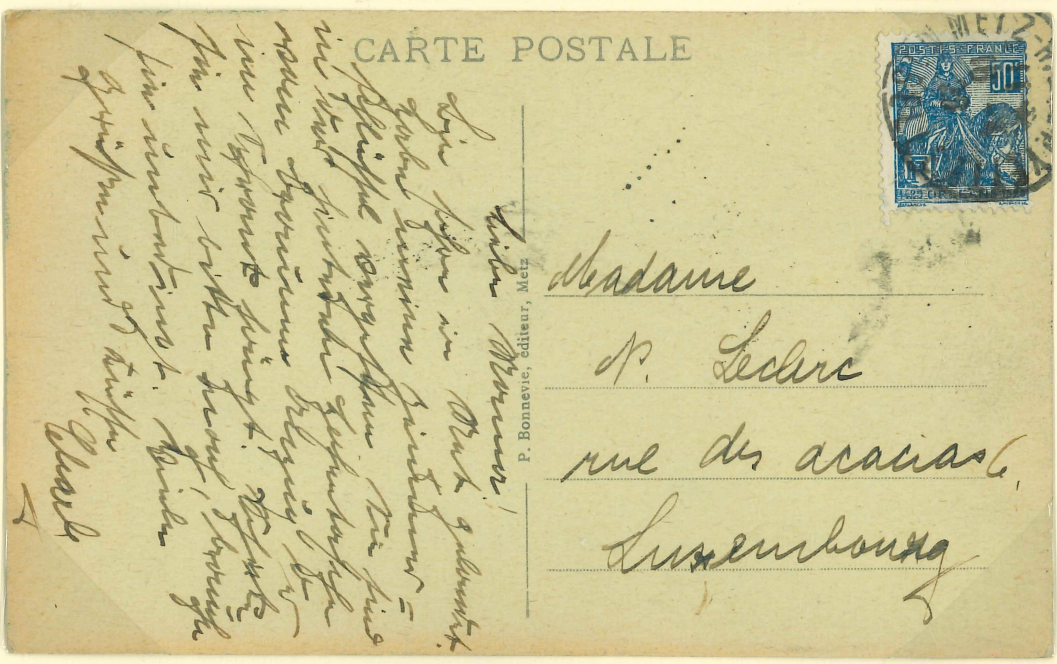
3- Les utilisations postales
 3-3 Les « destinations »
 3-3-1 L'Europe

Tarif frontalier :
 tarif réduit pour la
 correspondance avec la
 Suisse
 à partir de communes
 françaises frontalières :
 0,60 F pour les lettres.
 (tarif de février 1926)



Monsieur Brailard (Maurice)

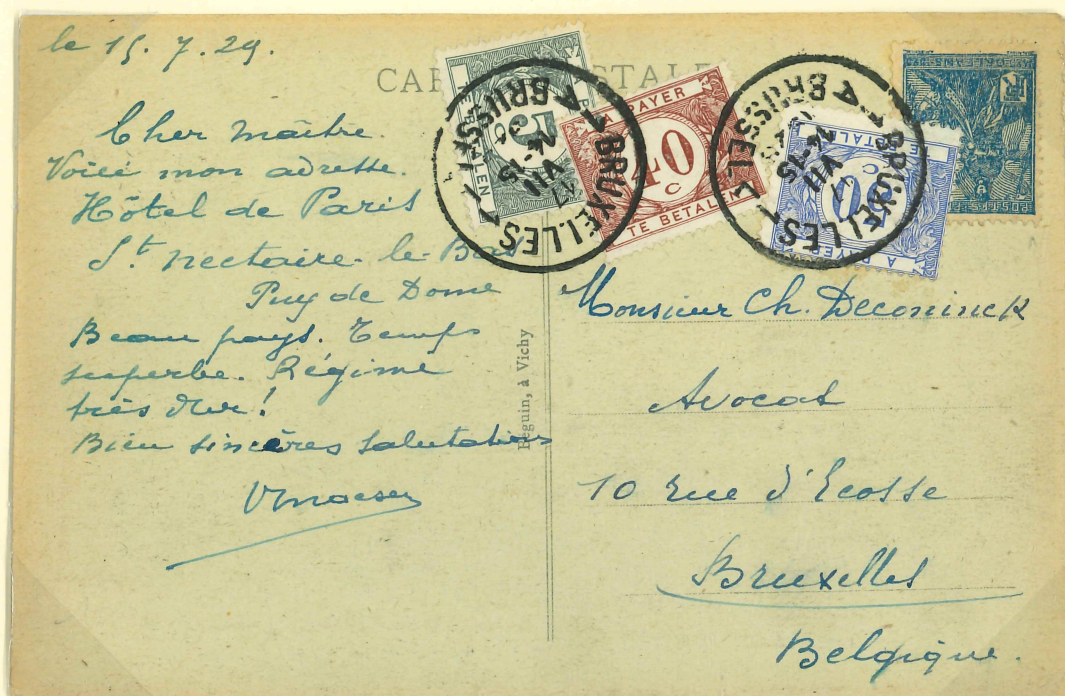
Architecte
 de l'Archevêché
 Genève (Suisse)



Relations avec le Luxembourg :
 tarif réduit pour la
 correspondance avec le
 Luxembourg à partir de
 communes françaises
 frontalières : 0,50 F pour la
 carte postale ordinaire
 (tarif de juin 1928)

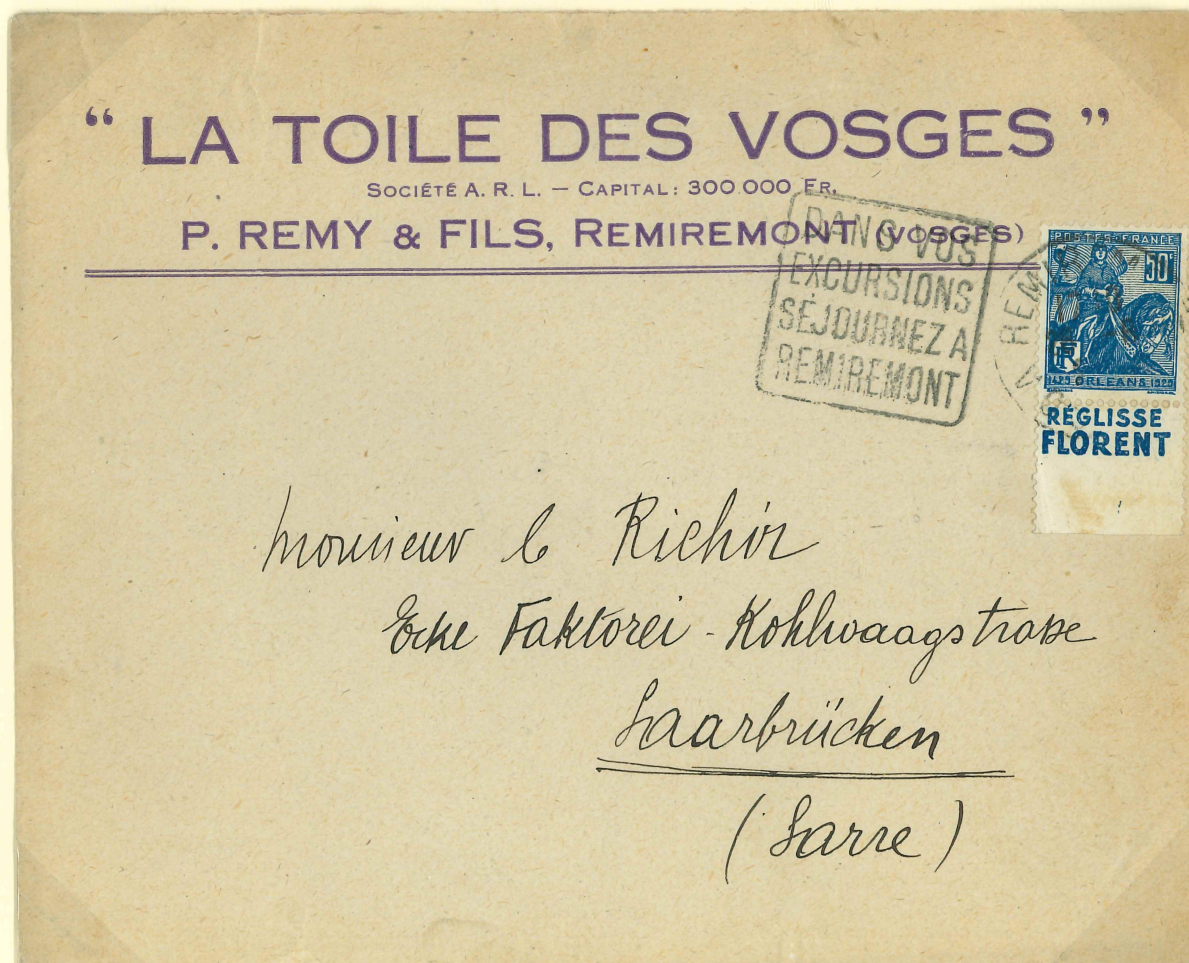
Tarif frontalier taxé:
 Tarif frontalier pour
 la Belgique (du
 01/02/1926) = 0,60 F.
 L'insuffisance
 d'affranchissement
 est donc de 0,10 F et
 la taxe, doublée est
 donc de 0,20 F. Cela
 représente 0,236 F
 Belges, compte tenu
 du coefficient de
 conversion de 1,18.
 La taxe est, dans un
 premier temps,
 arrondie à
 0,25 F Belges par
 l'employé, puis celui-ci
 se ravise et applique le
 minimum de perception
 de 0,30 F Belges.



**Carte postale pour l'étranger taxée :**

Carte postale pour la Belgique (non frontalière) = 0,90 F (Tarif du 01/08/1926), affranchie à 0,50 F par timbre Jeanne d'Arc non oblitéré au départ. L'insuffisance d'affranchissement est de 0,40 F, la taxe, doublée, est de 0,80 F, soit 0,944 F Belges, avec le coefficient de conversion de 1,18.

La taxe est arrondie à 0,95 F Belges.

**Zone d'occupation en Sarre :**

De 1920 à 1935, la France occupe la Sarre, sous mandat de la SDN, selon les clauses du Traité de Versailles. Elle fournit l'administration postale et les correspondances France / Sarre sont soumises au tarif intérieur. (Régime douanier identique à partir de 1925)



Lettre recommandée pour l'étranger

Ici la Suisse
 Tarif 1,50 F pour l'étranger
 + 1,50 F de recommandation pour l'étranger
 (Tarif du 01/08/1926)

Bloc de 8 timbres type I issus de feuille.



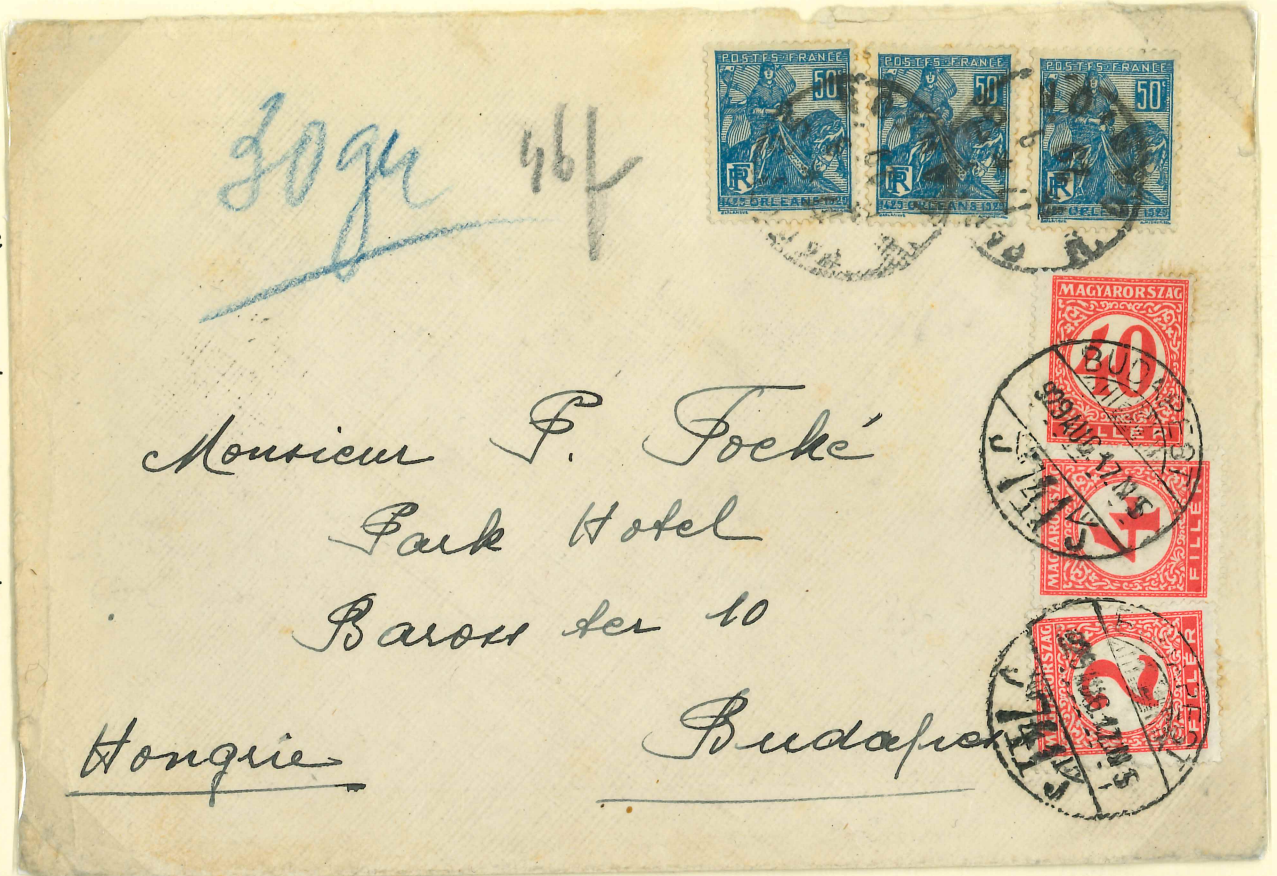
Lettre en express pour l'étranger

Ici, la Suisse : affranchissement de 1,50 F (lettre pour l'étranger) + 1,50 F de recommandation + 3,00 F pour un envoi express, soit 6,00 F (Tarif du 01/08/1926)

Lettre pour la Hongrie taxée:

Lettre pesant entre 20 et 40 g, dont le tarif est de 2,40 F (Tarif du 01/08/1926).

L'insuffisance d'affranchissement est de 0,90 F, la taxe, doublée est de 1,80 F, ce qui aurait dû générer 48 fillers compte tenu du coefficient de conversion de 3.75 valable à partir de 1926. La taxe est ici appliquée à 46 fillers.



Lettre pour la Suisse taxée:

Lettre pesant entre 20 et 40 g, dont le tarif est de 2,40 F (Tarif du 01/08/1926). L'insuffisance d'affranchissement est de 0,90 F, la taxe, doublée est de 1,80 F, soit 0,432 F Suisses, compte tenu du coefficient de conversion de 4.16 valable à partir de 1926. La taxe est arrondie à 0,40 F Suisses.

Quatre exemples de taxes italiennes :



Lettre simple :

L'insuffisance d'affranchissement est de 1 F, la taxe, doublée est de 2,00 F, soit 1,666 Lires, compte tenu du coefficient de conversion de 120 valable à partir de 1926. La taxe est arrondie à 1,70 Lire



Lettre simple :

L'insuffisance d'affranchissement est de 0,50 F, la taxe, doublée est de 1,00 F, soit 0,833 Lires, compte tenu du coefficient de conversion de 120 valable à partir de 1926. La taxe est arrondie à 0,85 Lire



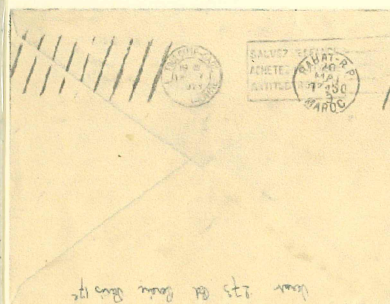
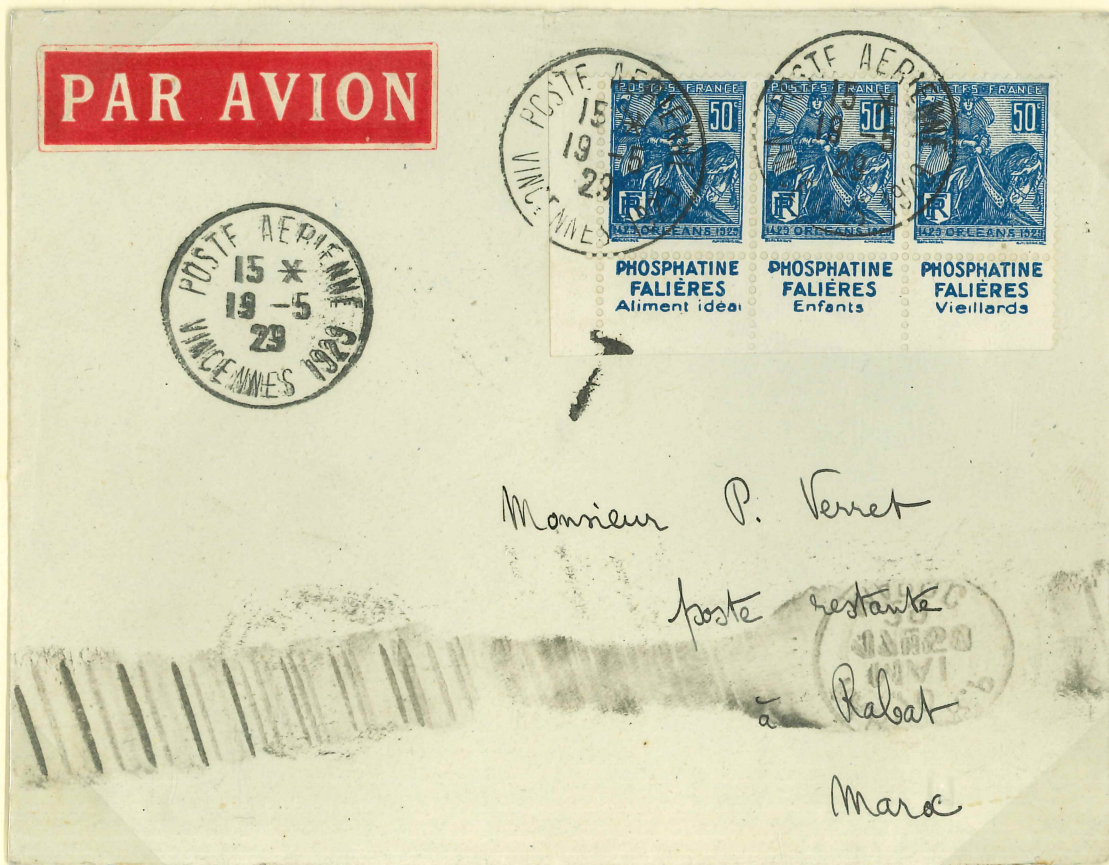
Lettre de Lille pour Asnières, réexpédiée à San Remo, en poste restante
 Pour le tarif international, l'insuffisance d'affranchissement est de 1 F (0,50 F au lieu de 1,50 F . En tant que réexpédition, la taxe n'est pas doublée : $100 \text{ c}/120 = 0,833$ arrondi à 85 centesimi à laquelle s'ajoute la taxe pour poste restante de 25 centesimi, soit au total 1,10 Lire.



Lettre simple en poste restante :
 L'affranchissement ne prenant pas en compte ce service, la Poste italienne va percevoir, auprès du destinataire, la valeur de la taxe italienne, soit 0,25 Lire ou 25 centesimi.



Lettre pour le Maroc, affranchie à 1,50 F (tarif intérieur et franco-colonial), soit :
 lettre simple 0,50 F + surtaxe aérienne Afrique du nord 1,00 F (<10g, tarif du 01/08/29).
 Bande horizontale de 3 timbres issus de carnet



La traînée noire située en bas de la lettre a été provoquée par le décalque de l'empreinte du courrier précédent par sur-encrage de la machine SAVAVA de RABAT RP lors de l'arrivée.
 (Cf verso)

Lettre pour le Maroc en poste restante : Idem ci-dessus, la marque « T » indique que la taxe de poste restante devra être perçue par le destinataire

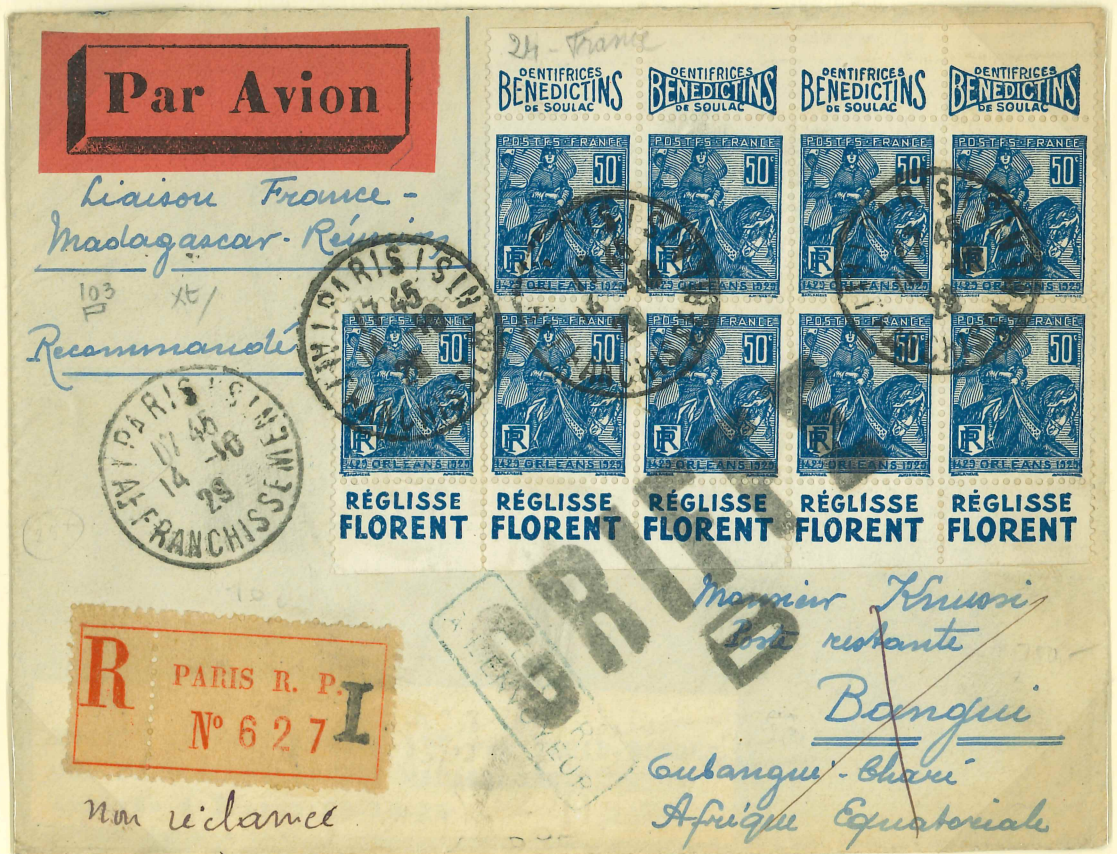
3-3-2 L'Outre mer : Afrique



Lettre pour le Mali (alors Soudan français, Afrique Equatoriale Française) en poste aérienne, recommandée,

Affranchie à 4,50 F, soit : lettre simple 0,50 F + recommandation 1,00 F (tarif du 09/08/26) + surtaxe aérienne AEF 3,00 F (pour 10g, tarif du 01/10/29)

La marque très apparente « GRIFFE B » attire l'attention sur la présence des coordonnées de l'expéditeur au verso, pratique encore peu courante en 1929, en dehors des relations commerciales ou administratives.



1^{er} vol Paris-Bangui (alors Oubangui-Chari, Afrique Equatoriale Française) en poste aérienne, recommandée, poste restante

Même tarif que ci-dessus, la taxe de poste restante devant être payée par le destinataire

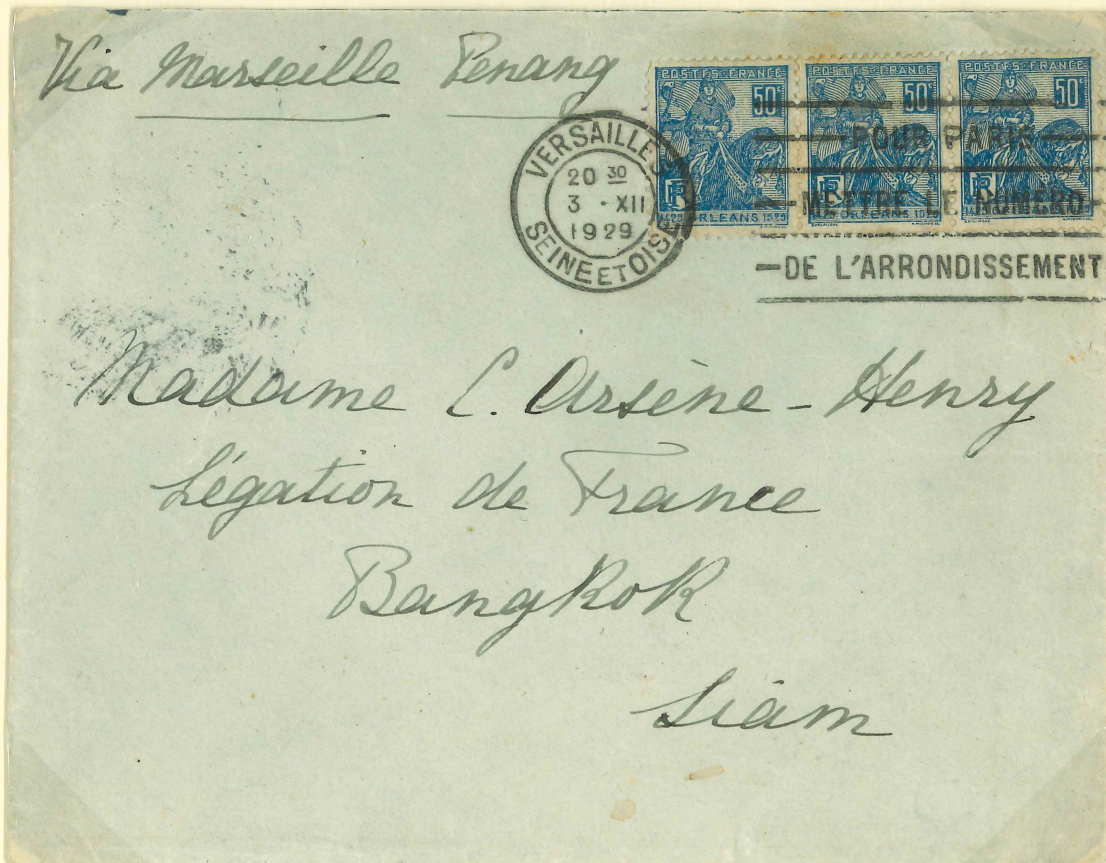
3-3 Les « destinations »

3-3-2 L'Outre mer : Asie



Carte postale pour le Japon (par le transsibérien)

Entier postal semezuse à 0,40 F et complément d'affranchissement par timbre Jeanne d'Arc à 0,50 F, pour obtenir 0,90 F (Tarif carte postale pour l'étranger du 01/08/1926)



Lettre pour la Thaïlande (alors le Siam) par bateau à partir de Marseille Affranchie à 1,50 F (Tarif lettre simple pour l'étranger du 01/08/1926) Bande horizontale de 3 timbres issus de feuille

3-3 Les « destinations »

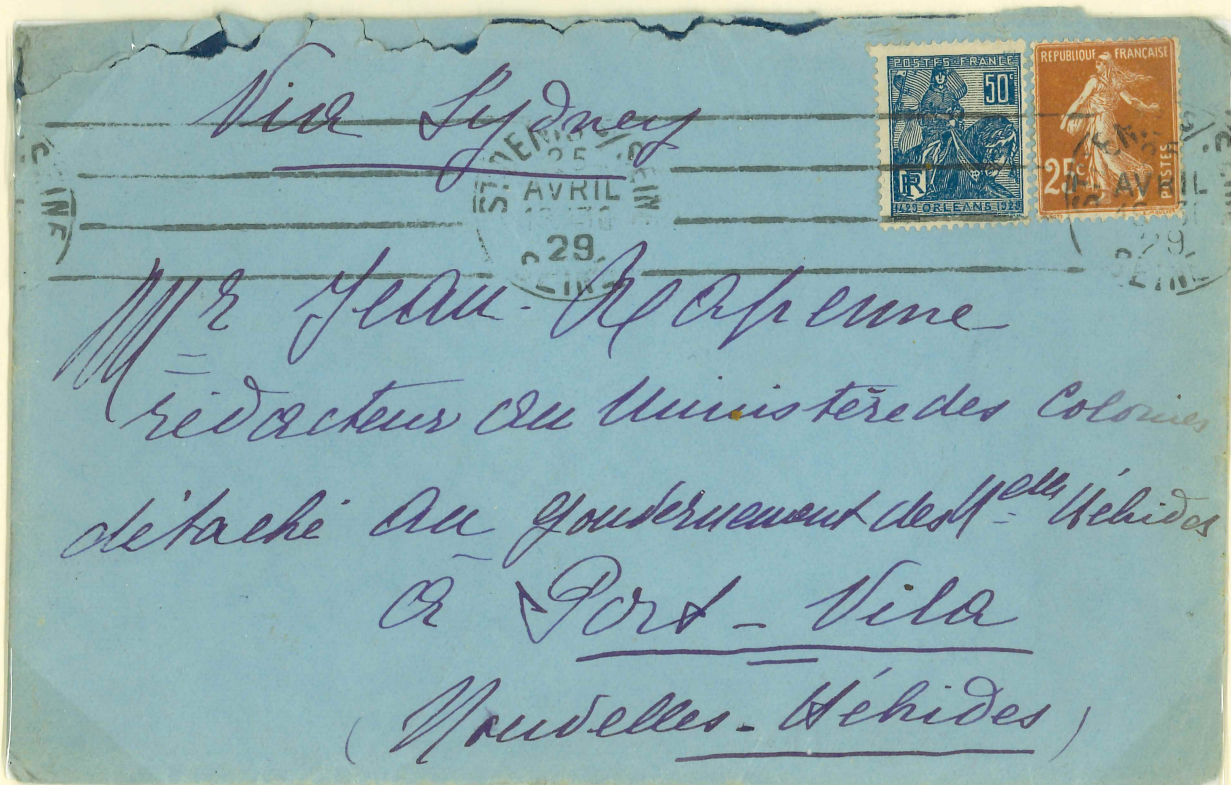
3-3-2 L'Outre mer : Asie et Océanie



Lettre-avion à destination de la Syrie

La ligne régulière Marseille-Syrie par Naples et Athènes dite AIR UNION LIGNE D'ORIENT (ou A.U.L.O.) a été inaugurée le 6 juin 1929 et est assurée par des hydravions.

Le tarif, fixé par décret du 4 juin, fixe une surtaxe aérienne de 5 F par tranche de 10 g



Lettre pour Les Nouvelles Hébrides

Le Condominium des Nouvelles Hébrides bénéficie du « tarif intérieur et franco-colonial »
La lettre au deuxième échelon est donc affranchie à 0,75 F (Tarif du 09/08/26)

3-3 Les « destinations »

3-3-2 L'Outre mer : Amérique du nord



Lettre simple pour les USA du 16/07/1932
Affranchie au tarif du 01/08/1926 par utilisation tardive de timbres « Jeanne d'Arc »

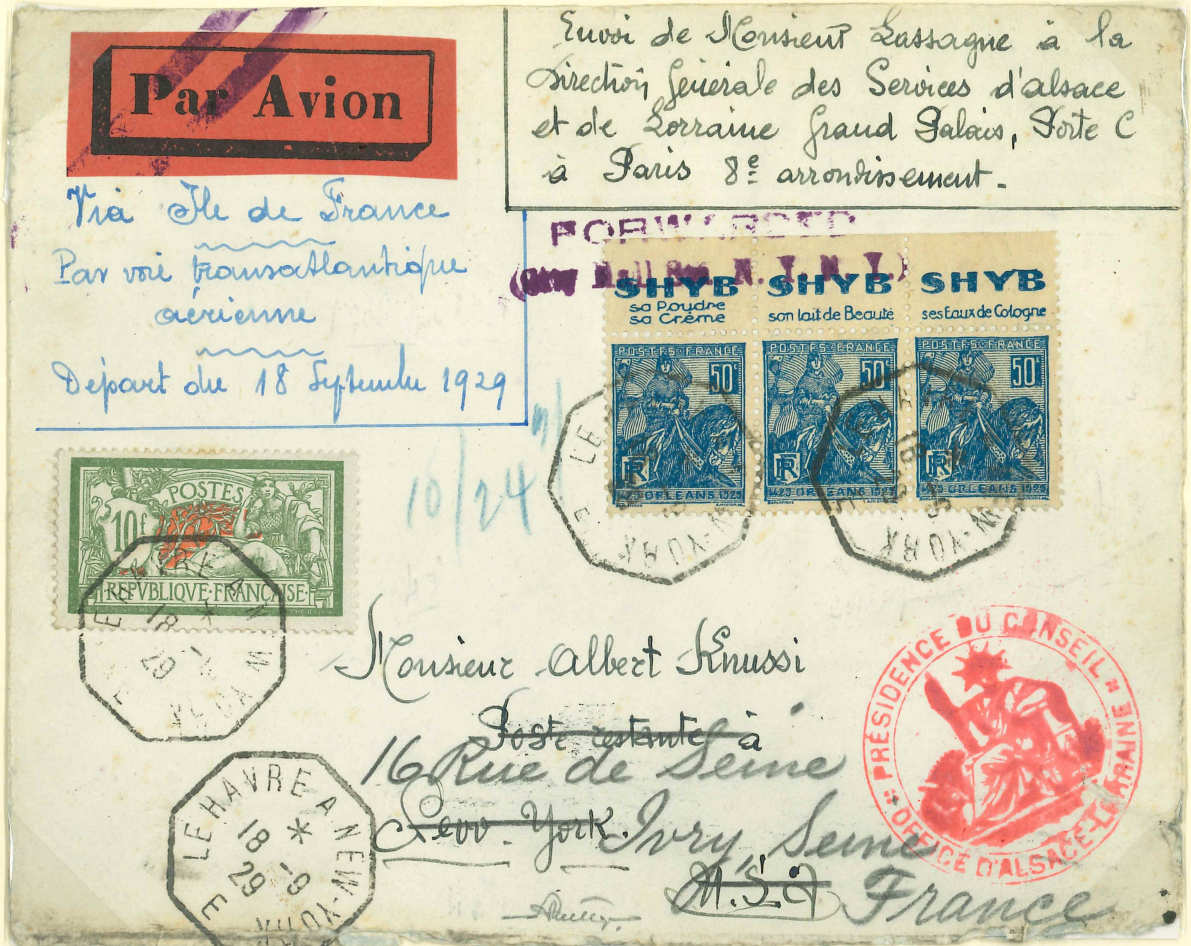


Lettre recommandée pour les USA du 23/09/1929
Affranchissement à 1,50 F (tarif lettre simple pour l'étranger) et taxe de recommandation de 1,50 F (tarif du 01/08/1926) soit 3,00 F par bloc de 6 timbres

3-3 Les « destinations »

3-3-2 L'Outre mer : Amérique du nord

L'étiquette « PAR AVION » est barrée de deux traits, indiquant que le transport n'est effectué par voie aérienne que sur une partie du trajet seulement



Pli transporté à bord du paquebot « Ile de France » puis à bord d'un hydravion catapulté jusqu'aux USA
Tarif de 1,50 F (taxe pour l'étranger) + 10,00 F de surtaxe aérienne (Tarif du 29/07/1928)
Timbre à date hexagonal de la poste maritime - type de 1904 - Ligne Le Havre à New York
Les trois timbres « Jeanne d'Arc » sont issus d'un carnet de type I imprimé à plat



Pli transporté par le même moyen dans le sens retour New York vers Le Havre
Affranchissement bénéficiant du tarif intérieur (0,50 F) comme bureau flottant, mais avec la même surtaxe spécifique pour service par catapultage. Signature du pilote : Domergue

3-3 Les « destinations »

3-3-3 Lettres postées à l'étranger



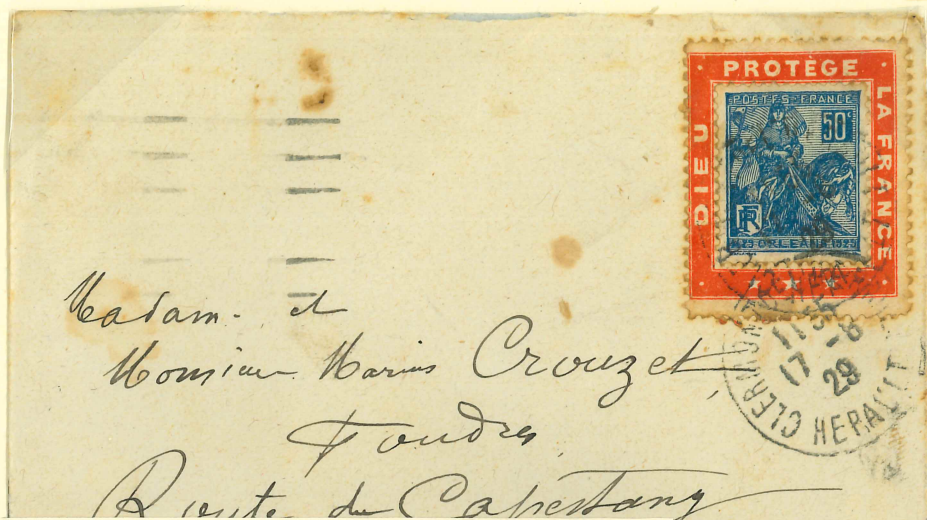
Lettre postée à Brighton en Grande-Bretagne
Taxée à son arrivée en France : 3,00 F, soit le double du port de la lettre pour l'étranger



Lettre postée à Brazzaville, Moyen-Congo
Intention de taxer dans un premier temps (Cf lettre « T » à gauche, rayée ensuite)
Timbre de métropole valable en Afrique Equatoriale Française

Le timbre « Jeanne d'Arc », dont la parution provoqua de vives protestations quant à son esthétique, a donc eu une vie « postale » fort riche.

En tant que symbole fort de la France, sa vie « philatélique » a longtemps été très active, du porte-timbre de 1928 jusqu'à Orléans en 1935 où l'on retrouve, dans le dessin de l'enveloppe les fleurs de lys qui avaient disparu sur le timbre ...



Souvenir philatélique émis à l'occasion d'une exposition en 1935.

Timbre sur lettre et affranchissement machine Havas C-type CG - modèle avec molette de date en chiffres romains.

La présence du « W » dans le matricule (C. W053) indique une machine de secours.

Bibliographie - Sources

- Archives du journal l'Illustration. Paris.
- Bulletins des Postes, des Télégraphes et des Téléphones. Années 1920 à 1930.
- Catalogue ANCOPER.
- Catalogue des oblitérations navales françaises 1771-1986. Sinais.
- Catalogue des Publicitimbres (Pubs) des carnets de France et des Colonies françaises. Dr Braun. A.C.C.P. Montpellier. 1958.
- Dossier du timbre « Jeanne d'Arc ». Musée de la Poste. Paris.
- Etude d'un carnet du type Jeanne-d'Arc. BPM n° 200. Novembre 1958.
- Le Monde des Philatélistes. Thématique Jeanne d'Arc. Mai 1993.
- Les tarifs postaux français 1627-1969. Alexandre-Barbey-Brun-Desarnaud.
- L'Echo de la Timbrologie :
 - Les tribulations d'un timbre. Février 1990.
 - L'écho des types. Avril 1991.
- L'impression des timbres français par les rotatives. B. de Vinck de Winnezele. 1946.
- Timbroscopie. Le second martyr de Jeanne d'Arc. Mai 1996.
- Yvert et Tellier. Carnets de France de 1926 à 1923.
- www.j257.fr/ Le « must » concernant ce timbre
- <http://blog-impressions-timbrees.blogspot.fr> : Fabrication des timbres par typographie